



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°134

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CREATIONS ET TRANSFORMATION DE POSTES

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de :

- créer les postes suivants :

au 15 décembre 2020 :

- 1 poste d'adjoint technique à 35h suite au reclassement temporaire pour inaptitude physique d'un agent de l'EHPAD.

au 1er janvier 2021 :

- 1 poste de cadre de santé paramédical de 2ème classe à 35h : avancement de grade suite à la réussite du concours.

- 1 poste de rédacteur à 32h suite à la réussite du concours pour exercer les missions de responsable de la vie associative et culturelle et assistante de direction.

- 1 poste d'animation à 34h à l'ALSH lié à un nouveau besoin de la structure.

- transformer le poste suivant :

au 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique à 33h30 (le poste est crée à 33h). Des heures complémentaires étaient régulièrement réalisées sur ce poste depuis plusieurs mois.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 4 novembre 2020,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 10 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de créer les postes comme indiqué ci-dessus

-fixe la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;

-charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

